

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 12 juillet dernier et a examiné les points suivants :

- **Présentation de M. DUFOUR de Territoire d'énergie 63**

En l'absence de M. Dufour qui n'a pas pu se rendre disponible pour cette réunion du 12 juillet, M. le Maire explique au CM le premier compte rendu de ce dernier sur son travail accompli sur les énergies renouvelables et en particulier son étude sur la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques sur les toitures du hangar communal et de la salle des fêtes (sur le dôme) et sur la création d'ombrières à l'entrée du bourg côté sud :

- Sur le hangar communal : la pose de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment présente un réel intérêt mais il faut se poser la question de la couverture du toit qui a déjà une vingtaine d'années, ne vaudrait-il pas mieux la changer avant la pose des panneaux ? une autoconsommation patrimoniale pourrait être envisagée avec la production dirigée sur le bâtiment de la mairie ?

Il convient d'attendre les devis pour étudier la faisabilité d'un tel projet.

- Sur la toiture de la salle des fêtes : étant donné que ce bâtiment reçoit du public, le projet est plus compliqué pour des raisons de sécurité. A son avis, M. Dufour ne s'engagerait pas sur cette piste, sauf à trouver la « bonne entreprise » qui offrirait des garanties sérieuses au niveau de la sécurité.

- La création d'ombrières à l'entrée du bourg côté sud : l'entreprise Ombrières d'Auvergne (composée d'Assemblia, le Crédit Agricole et l'entreprise énergie solaire) va présenter un devis afin de faire une proposition d'aménagement de ce site avec des panneaux solaires. Elle intégrera également une recharge pour véhicules électriques. Le but serait d'avoir deux solutions : soit une intégration dans le réseau au prix de 12 centimes le kilowatt ou soit une autoconsommation collective ou individuelle au prix de 15 centimes le kilowatt payé par les utilisateurs. Il convient d'attendre le devis de l'entreprise Gatignol et demander 2 ou 3 autres devis.

Pour l'entrée de bourg, les investissements seraient effectués par la SCIC et la commune percevrait les loyers.

A noter que pour la toiture du hangar communal, le projet pourrait être lancé dès 2025.

- **Règlement des boisements**

Le Département, via la communauté de communes Dômes Sancy Artense, a mis en place la réglementation des boisements. La totalité de la procédure est maintenant terminée et toutes les communes doivent délibérer avant sa mise en application. L'enquête publique s'est déroulée à l'automne 2023 à la Tour d'Auvergne et le zonage est consultable en mairie.

Cette réglementation devrait régler de nombreux problèmes car elle explique clairement pour chaque parcelle ce qu'il est possible de faire ou pas.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune.

- **Recensement de la population 2025**

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et nécessite 2 personnes : un coordonnateur (qui fait le lien entre l'INSEE et l'agent recenseur et qui est le plus souvent la secrétaire de mairie) et un agent recenseur, qui devront effectuer en amont des formations. Il convient donc de créer un poste et faire un appel à candidatures.

Actuellement, l'INSEE comptabilise 167 habitants dans la commune.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour la création d'un poste d'agent recenseur et pour lancer l'appel à candidatures correspondant.

- **Convention d'utilisation des vélos à assistance électrique (VAE) au Point d'Informations Touristiques (PIT)**

La municipalité a décidé d'expérimenter la location de VAE pendant la saison d'été. A cet effet, elle a loué 2 vélos à une filiale de la Poste moyennant 540€ pour les 3 mois et ils sont positionnés sous le PIT.

La gestion étant trop compliquée en interne, une convention va être signée avec Michel Roussillon (qui loue des vélos VTT pour son compte) qui gèrera ces locations et la maintenance des vélos. Il ne percevra aucune rémunération mais récupèrera le montant des locations. A la fin de l'été, ce dernier fera un compte rendu afin de voir si cette expérimentation doit perdurer ou non car pour l'instant, le CM n'a aucune vision sur la pertinence d'une telle offre.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la signature de cette convention avec Michel Roussillon.

- **Baux avec Télévision de France (TDF)**

- Un premier bail pour le pylône situé à Serry a été signé avec TDF (pour rappel, il assure une couverture 4G mobile qui permet à tous les téléphones portables, quel que soit l'opérateur, de fonctionner).

- Un deuxième bail pour le pylône qui sera positionné à Fouillat (pour rappel, il permettra de recevoir la 4G fixe c'est-à-dire internet avec un seul opérateur Orange, ce qui permettra aux abonnés téléphones mobiles d'Orange et Sosh de recevoir et d'émettre des communications téléphoniques). En fin de compte, le site pressenti ne convient pas à TDF car situé trop bas. Comme il est impératif d'avoir une liaison avec l'autre pylône, il devrait être placé sur le plateau juste avant l'ancienne école de Fouillat (mais la couverture ne sera pas forcément garantie à 100%). Le loyer sera de 2 000€/an (avec indexation) sur 12 ans.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la signature de ce bail.

- **Vente de terrains**

- **à Limberteix**

Didier Giraud souhaite acquérir une parcelle de 1 670m² sur laquelle existe une petite construction et qui appartient à la section de Limberteix Bourbouloux.

M. le Maire propose un prix de 5€ le m².

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable.

- **à Lacoste**

M. et Mme Peyron souhaitent acheter la parcelle sur laquelle se trouve leur garage, parcelle qui appartient à la section de Lacoste.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable avec obligation du passage d'un géomètre.

- **à Gerbeix**

La nièce de Mme Bouheix souhaite plus de dépendances autour de sa maison et veut donc acheter une bande de terrain de 564 m² autour de cette dernière.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour lui proposer à 3€ le m².

A noter que 3 lots constructibles d'environ 800 à 850 m² (sous le chalet des 3 croix) viennent d'être bornés à Gerbeix, il s'agit de terrains bruts non viabilisés qui seraient proposés à 8€ le m². A priori, une personne serait intéressée par un lot.

• **Travaux de voirie 2024 : choix de l'entreprise**

La mairie dispose de 2 devis : la société RMCL (qui est moins disant) et l'entreprise Fabre.

Le CM priorise les voiries concernées : l'urgence, c'est à la Tartière où il faut réparer la voirie au niveau de la mare en raison d'un affaissement qui oblige de barrer la route, ces travaux seraient réalisés pour un montant 18 400€ HT. Ensuite, il est proposé d'effectuer des travaux sur les chemins des Sianoux, de la Grangeoune et l'impasse de la Communaille.

Pour Curère, il convient d'attendre le projet de réfection du pont avant de refaire la route. En effet, le projet est à l'étude avec la communauté de communes qui a la compétence GEMAPI avec possibilité d'être subventionné à 30% pour le pont seul ou à 80% pour un projet plus large qui irait jusqu'à la Tarentaine.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour choisir la RMCL pour les 4 lieux cités ci-dessus.

• **Location de la salle des fêtes**

Afin de faciliter la gestion de la location de la salle des fêtes, il est proposé de réactualiser les horaires et d'ajouter un tarif à la demi-journée. En effet, la location du week-end devient souvent une location du vendredi 12h au lundi 12h.

De plus, il est fréquemment constaté des dégradations et/ou un ménage effectué succinctement.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour ajouter un tarif de 50€ pour la demi-journée et 75€ pour les habitants extérieurs. Il sera précisé que le forfait week-end est de 48h et que les associations doivent se conformer au règlement, notamment pour le dépôt de la caution, le respect des horaires, le ménage effectué correctement, la vérification de l'arrêt du chauffage et du frigidaire par exemple, etc...

• **Point d'informations touristiques (PIT)**

L'entreprise doit intervenir fin juillet pour terminer le PIT. Il reste 3 factures à solder : les panneaux solaires, l'étanchéité et le solde des travaux de M. Juillard.

Pour l'écusson qui avait été envisagé de mettre sur le mur du PIT côté nord, il faut attendre que la communauté de communes pose son panneau d'information afin de voir si l'emplacement pressenti pour l'écusson est toujours pertinent.

- **Statuts de la communauté de communes Dômes Sancy Artense**

Il convient de délibérer pour modifier les statuts de la communauté de communes afin de lui permettre de créer un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) pour gérer les rivières.

Ce projet est en cours d'élaboration depuis 4 ans et cet EPAGE devrait être créé courant 2025. Ce dernier proposera les travaux nécessaires qui seront priorisés et la communauté de communes les financera (elle conserve la compétence financière). A noter que le périmètre de cet EPAGE sera important car 5 communautés de communes sont impactées et devront voter.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour cette modification des statuts de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

- **Demande de la fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand-le Mont-Dore-Ussel-Tulle »**

La fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand-le Mont-Dore-Ussel-Tulle » a pour objectif de convaincre la Région Nouvelle-Aquitaine, et sa voisine Auvergne-Rhône-Alpes, de rouvrir l'axe ferroviaire reliant les deux territoires. A cet effet, elle sollicite les communes afin qu'elles délibèrent pour valider le principe.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à cette demande.

- **Demande de l'école de Bagnols**

La directrice de l'école de Bagnols souhaite ouvrir à la rentrée de septembre 2024 un atelier d'éveil musical pour les 47 enfants du RPI et sollicite une subvention auprès des communes du RPI pour financer cet atelier d'un montant de 1 148€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour verser 25€ par enfant de la commune de Cros inscrit au RPI, soit 7 enfants.

- **Fresque du climat**

La mairie a reçu le devis de la société Phosphoriales d'un montant de 1 000€ pour former des animateurs qui présenteraient la fresque du climat sur le circuit ENR à l'entrée de la ferme solaire.

En effet, il est nécessaire d'avoir des relais pédagogiques pour attirer le public.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lancer un appel à candidatures pour quatre animateurs bénévoles qui auront la mission d'animer la fresque du climat auprès des enfants et des adultes (date limite de dépôt des candidatures au 1^{er} septembre 2024).

Parallèlement, une réponse sera faite à l'appel à projets et si vraiment, personne ne candidate, il sera annulé.

- **Questions diverses**

- ***Réunion sur la procédure d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE)***

Le Département a organisé une réunion le 23 mai à laquelle tous les agriculteurs exploitants ayant leur siège ou non sur la commune de Cros étaient conviés. Une présentation de l'AFAFE leur a été faite et les agriculteurs présents ont donné un avis favorable pour lancer cette procédure.

Depuis cette réunion, le Département a sollicité les 9 agriculteurs absents pour recueillir également leur avis mais tous n'ont pas encore répondu.

Ensuite, le CM, lors d'un prochain conseil, devra délibérer pour se prononcer sur le lancement de la procédure de l'AFAFE.

- ***Courrier de Mme Yvette GENDRE***

Madame Yvette Gendre a adressé un courrier à la mairie pour informer le CM de son intention de cesser son activité de débit de tabac au 3 novembre 2024 et propose une cession à la commune en location gérance ou une cession à un tiers identifié.

Après débat, il est décidé, avant de faire une réponse écrite, de rendre visite à Mme Gendre pour avoir des informations complémentaires.

- ***Voirie de Fouillat***

Éric Lemonnier sera convié au prochain CM afin d'étudier la problématique de la voirie de Fouillat.